

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 25 MARS 2019**

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-neuf, le lundi vingt-cinq mars, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée le 18/03/2019 par le Maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de votants : 21

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers absents et représentés : 8

ETAIENT PRESENTS : Mme Isabelle RIVIERE, M. Claude BOISSELEAU, Mme Annie BOSSARD, Mme Stéphanie BRETON, Mme Régine ROBINEAU, Mme Monique CHAILLOU, M. Bruno POIRIER, Mme Anne RAFFLEGEAU, Mme Mireille BARBEAU, M. Philippe BROCHET, M. Gaëtan BARON, M. Sébastien GILLOT, M. Luc GIRARD.

ABSENTS/EXCUSE(E) (S) : Mme Régine SEVIN BOULANGER qui donne pouvoir et délégation de vote à M. Gaëtan BARON, M. Laurent SOURISSEAU qui donne pouvoir et délégation de vote à Mme Isabelle RIVIÈRE, M. Jean-Yves BRETAUD qui donne pouvoir et délégation de vote à M. Philippe BROCHET, M. Lionel CHIRON qui donne pouvoir et délégation de vote à M. Bruno POIRIER, Mme Régine CHARBONNEAU qui donne pouvoir et délégation de vote à M. Claude BOISSELEAU, M. Laurent THIBEAUD qui donne pouvoir et délégation de vote à Mme Mireille BARBEAU, Mme Sandrine VIAUD qui donne pouvoir et délégation de vote à Mme Annie BOSSARD, M. Bruno BAUMARD qui donne pouvoir et délégation de vote à M. Luc GIRARD, Mme Mathilde MOREAU, Mme Carine BOUMARD.

Conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, la condition de quorum a également été constatée.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Sébastien GILLOT a été désigné pour remplir ces fonctions.

Le Procès Verbal de la séance du **25 février 2019** a ensuite été approuvé à l'**unanimité**.

ORDRE DU JOUR :

- Affectations des résultats 2018
- Vote des taux d'imposition 2019
- Vote des budgets primitifs 2019
- Mise en non valeur de créances
- Avenant n°1 à la convention passée avec Vendée Habitat – Projet de commerces et de logements
- Déclassement de domaine public et cession de parcelles communales aux Godelinières
- Vente d'une parcelle communale
- Informations et questions diverses

1 – AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : BUDGET PRINCIPAL

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Résultat global de la section de fonctionnement 2018	326 197,25 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2018	(-) 272 002,74 €
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2018	59 644,97 €
Besoin de financement de la section d'investissement	331 647,71 €

Après délibération et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

Couverture du besoin de financement 2019 + affectation en réserve d'investissement (1068 R. Investissement)	326 197,25 €
Solde du résultat de fonctionnement (après affectation en réserves) (002 R. Fonctionnement)	0 €

2 – AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : BUDGET ASSAINISSEMENT

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Résultat global de la section de fonctionnement 2018	34 040,10 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2018	5 896,82 €
Solde des restes à réaliser en dépenses d'investissement 2018	36 738,88 €
Solde des restes à réaliser en recettes d'investissement 2018	39 976,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	0 €

Après délibération et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

Couverture du besoin de financement 2019 (1068 R. Investissement)	0 €
Solde du résultat de fonctionnement (après affectation en réserves) (002 R. Fonctionnement)	34 040.10 €

3 – AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : BUDGET SOUTIEN ET DEVELOPPEMENT AUX SERVICES DE PROXIMITE

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Résultat global de la section de fonctionnement 2018	2 127,87 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2018	(-) 125 658,93 €
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2018	0 €
Besoin de financement de la section d'investissement	125 658,93 €

Après délibération et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

Couverture du besoin de financement 2019 + affectation en réserve d'investissement (1068 R. Investissement)	2 127,87 € €
Solde du résultat de fonctionnement (après affectation en réserves) (002 R. Fonctionnement)	0 €

4 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Sur proposition de la commission finances et, après délibération, les membres présents ou représentés du Conseil municipal décident **à l'unanimité** :

- **D'ACCEPTER** la proposition et de fixer comme suit les taux d'imposition pour l'année 2019 :

Taxe d'habitation	17,05 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	15,15 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	49,44 %
- **DE CHARGER** Madame le Maire de notifier cette décision aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services de la Préfecture.

5 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES.

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu l'avis de la commission des finances du 6 mars 2019,

Vu le projet du budget primitif 2019, du budget principal et des budgets annexes,

Vu l'exposé de Monsieur Claude BOISSELEAU, adjoint aux finances,

Les membres du Conseil municipal présents ou représentés, après en avoir délibéré, décident à l'**unanimité** :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2019 du budget principal arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 008 449,03 €	2 008 449,03 €
Section d'investissement	1 333 928,04 €	1 333 928,04 €
TOTAL	3 342 377,07 €	3 342 377,07 €

D'APPROUVER le budget primitif 2019 du budget soutien et développement aux services de proximité arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	80 800,00 €	80 800,00 €
Section d'investissement	176 458,93 €	176 458,93 €
TOTAL	257 258,93 €	257 258,93 €

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2019 du budget assainissement arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	222 220,10 €	222 220,10 €
Section d'investissement	116 332,30 €	116 332,30 €
TOTAL	338 552,40 €	338 552,40 €

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2019 du budget lotissement de la Papinière arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	128 912,84 €	128 912,84 €
Section d'investissement	137 903,72 €	137 903,72 €
TOTAL	266 816,56 €	266 816,56 €

6 – ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES ET INSCRIPTION D'UNE CRÉANCE ÉTEINTE

Sur proposition de M. le Trésorier, considérant qu'il n'est plus possible de recouvrer certaines recettes qui avaient été enregistrées comptablement,

Les membres du Conseil municipal présents ou représentés, après en avoir délibéré, décident à l'**unanimité**

- **D'APPROUVER** l'admission en non valeur des titres de recettes suivants :

Budget Communal

- n°189 de l'exercice 2016, objet : loyer de M. SOUCHU montant : 150 €
- n°2 de l'exercice 2017, objet : loyer de M. SOUCHU montant : 150 €
- n°9 de l'exercice 2017, objet : loyer de M. SOUCHU montant : 150 €

- **D'AUTORISER** à procéder à l'apurement d'une créance éteinte sur le budget_suivant :

Soutien et développement aux services de proximité :

- n°345 de l'exercice 2016, (objet : remboursement de taxe foncière de l'entreprise Profesor montant : 117.91 €)

- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits en dépenses au compte 6541 du budget principal et au compte 6542 du budget « Soutien et développement aux services de proximité », pour l'exercice 2019.

7 – AVENANT N°1 A LA CONVENTION PASSÉE AVEC VENDÉE HABITAT – PROJET DE COMMERCES ET DES LOGEMENTS

Eu égard à une modification du programme de construction, les parties conviennent de modifier quelques points de la convention par avenant dont la nature de l'opération comme suit :

- Construction de 3 cellules commerciales ou de services pour environ 326 m²
- Construction de 12 logements locatifs sociaux pour une surface d'environ 836 m²

Après présentation par Madame le Maire de cet avenant à la convention portant engagement des parties, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés:

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention passée avec Vendée Habitat en date du 6 février 2017,
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document se rapportant à cette délibération.

8- CESSION D'UN DÉLAISSÉ DE VOIRIE COMMUNALE AUX GODELINIÈRES

M. Sébastien GILLOT ne prend pas part aux débats et ne participe pas au vote.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité

- **D'autoriser** le déclassement d'un délaissé de voirie communale de 113 m² situé aux Godelinières,
- **D'autoriser** la vente de la parcelle ZT 386 (33m²) à Mme GILLOT Colette au prix de 14€ le m² et la parcelle ZT387 (80 m²) à M. ROCHETEAU Rémi au prix de 14€ le m². Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des acquéreurs,
- **De charger** Madame le Maire du dépôt des pièces, de la signature des actes authentiques de vente et de l'ensemble des documents qui se rapporteront à cette opération.

9- VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE A LA SCI TRANSPARENCE

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité

- **D'autoriser** la vente d'une partie de la parcelle ZN10 à la SCI TRANSPARENCE, au prix de 8 € H.T. le m². Les frais de géomètre seront à la charge de la commune. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- **D'autoriser** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de la vente et à signer l'acte authentique de vente

10- DIVERS

- Bilan des DIA reçues depuis le 25 février 2019
- Demande de riverains pour élaguer des poiriers, rue des Tilleuls : la réponse du Conseil municipale a été unanime, il ne faut pas intervenir. Répondre aux riverains dans ce sens.
- Enquête publique PLUi : du 18 mars au 18 avril 2019
- Assemblée générale de Familles Rurales : mardi 2 avril à 20h – petite salle polyvalente

La séance est levée à 21h35